

GROUPE DE PERFECTIONNEMENT SYSTEMIQUE
Les Interventions Systémiques Coopératives - Année 2018
La « Clinique de Concertation »
Un vocabulaire spécifique : « l'exonération »

L'exonération est un processus particulier, à différencier du pardon et de l'oubli. Ce mot désigne la dispense d'avoir à régler une dette accordée à un débiteur (d'une taxe, d'un impôt, d'un devoir, d'une obligation).

L'exonération désigne le fait de ne pas rentrer dans la logique de la « légitimité destructive », en s'appuyant justement sur le souvenir de la souffrance injustement subie pour ne pas la perpétuer sur des personnes innocentes.

(extraits d'un texte sur la thérapie Contextuelle par Valérie WARNOTTE ,
Isabelle SAERENS , Martine GROOTEN , Claire PERILLEUX , Jérôme STASSE,
Josline CRUTZEN . mercredi 30 mai 2007 - **site IDRES systemique.be**)

« L'exonération »

La thérapie peut se définir comme un espace narratif dans lequel la justice et l'injustice se disent au travers d'un dialogue où tente de se reconquérir de la gratitude mutuelle, de la confiance par le biais d'un processus pragmatique tentant une réconciliation. L'échange de paroles se veut un événement qui s'inscrira comme moment de l'histoire d'un échange dans une relation interpersonnelle singulière. Le processus de parole s'appuie sur une recollection de récits historiques générationnels et transgénérationnels qui permet à chaque protagoniste de la famille d'assurer le face-à-face des échanges dans la cohérence éthique de chacun.

La thérapie a pour projet de reconnaître la victime et l'agresseur qui s'ignorent comme tels. Elle fait de l'histoire avec les histoires, elle rend officielle l'accusation implicite, prête des mots à la culpabilité sourde, permet que l'on s'entende sur le tort. La tâche du thérapeute est d'activer le tribunal intrinsèque. Il essaie de promouvoir le processus par lequel les protagonistes de la famille pourront, entre eux, tenter de répondre à l'épreuve de la justice relationnelle qui concerne leur contexte.

La thérapie promeut l'exonération. Le travail de l'exonération n'ignore pas la souffrance de l'injustice provoquée par le proche, mais simultanément retient la souffrance de l'injustice du proche qui endommage son proche.

Les principes de l'exonération

Chez Nagy, le passé informulé ou indisponible du porteur de légitimité destructrice, provoque, sur un tiers, le plus souvent l'enfant, une injustice nouvelle. Dans l'approche contextuelle, le passé de l'un des protagonistes risque d'abord de concerner un autre comme victime. L'injustice passée revient, dénoncée de l'extérieur, par ou à cause de celui qui la subit aujourd'hui. C'est par son enfant maltraitant ¹ que le parent peut ré(apprendre) qu'on lui a fait mal. La reconnaissance de la maltraitance de la génération parentale passe par la reconnaissance du tort subi par l'enfant.

Pour l'approche contextuelle, l'exonération, (n'est) ni oubli ou encore effacement de l'agression. L'exonération, à l'opposé du pardon, maintient la réalité et la mémoire de l'injustice infligée comme garantie de la gestion des conséquences imprévisibles sur le long terme. Exonérer, c'est avant tout

rechercher un équilibre équitable malgré...et en dépit..., impossible sans ce travail.

L'exonération est un dialogue sur les conséquences immédiates, prévisibles ou imprévisibles. Elle est, comme processus familial, une vigilance sur les conséquences, une aide à la gestion des conséquences.

L'exonération comme processus dialogique est une manière de s'aider entre partenaires à gérer la légitimité destructrice de l'un et de l'autre partenaire. Comme partenaires, il faut bien évidemment inclure les enfants.

Exonérer c'est entendre les deux points de vue sur la nature du dommage. Exonérer revient à comprendre, à rendre intelligible les origines de l'abus. Il y a reconnaître la nature de la faute, l'identité des faits pour les ancrer dans l'histoire d'une personne, histoire compréhensible, elle sera de plus en plus déployée par une procédure chorale dans un horizon transgénérationnel devant les personnes concernées par les conséquences.

Le dialogue thérapeutique inscrit à la fois la narration des faits, le blâme, l'accusation, l'accord sur le tort, la rancune, la suspension de la vengeance, les efforts, l'aveu, des tentatives de réconciliations, l'attention aux conséquences.

Les étapes du processus de l'exonération

L'exonération peut être une modalité spontanée au sein de la famille. Le thérapeute n'impose pas le processus, il s'appuie sur les débuts et les fragments d'exonération plus ou moins clandestins, déjà présents dans la dynamique spontanée du dialogue familial.

Il y a là des ressources qui excèdent toutes incitations ou prescriptions. Le thérapeute s'appuie sur la capacité des enfants à chercher des explications à une éventuelle malveillance du parent, les gestes de considération et de soutien tentés envers ceux qui ont provoqué des torts.

Le thérapeute est à l'affût des appels qui indiquent que le patient a envie d'aller dans la direction opposée à la revanche. Il s'appuiera sur les ouvertures spontanées de l'un ou de l'autre des protagonistes.

L'exonération passe éventuellement par un moratoire.

L'exonération est révélation à double titre : se découvrir coupable ou victime puis en témoigner par la levée d'un désaveu de justice. L'aveu peut être spontané, pourtant il nécessite souvent un travail complexe de qualification du passé : se découvrir victime est simultanément repérer un agresseur, se découvrir coupable même rétrospectivement nécessite de restaurer le lien endommagé.

La seconde étape se continue avec l'accusation. Il y a là une occasion pour l'agresseur d'amorcer l'acquisition de mérite lorsqu'il participe à la reconnaissance du dommage et qu'il y reconnaît les faits.

Le thérapeute exhorte à réfléchir sur les conséquences immédiates et la responsabilité des conséquences pour le futur. Toutes les étapes de l'exonération sont traversées par la question du donner et du recevoir. Elles sont des moyens pour mobiliser des possibilités de donner, en reconnaissant le passé, en acceptant de recevoir, en donnant l'occasion de donner, en s'engageant envers une cible non méritante.

L'exonération se prolonge avec l'exploration du pourquoi du comportement du proche : l'exploration des générations antérieures. »

¹ Je pense qu'il faut lire « *maltraité* » et non « *maltraitant* », quoique l'on puisse imaginer que, se questionnant sur le fait d'avoir un enfant maltraitant, les parents puissent reprendre contact avec le fait d'avoir été eux-mêmes maltraités et maltraitants.